

**Service Domaine Public**

Tél. : 04.90.71.94.40. / Fax : 04.90.71.99.70.  
Courriel : [domainepublic@ville-cavaillon.fr](mailto:domainepublic@ville-cavaillon.fr)  
Affaire suivie par Sébastien MICHEL

**ARRETE N° 2022/679AT**  
**ABROGE L'ARRETE 2022/645AT**  
**Portant restriction temporaire de la circulation**  
**265-300 avenue Albin Durand**  
**à l'occasion de travaux 16 août 2022 au vendredi 25 août 2022**

Le Maire de Cavaillon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2211 à L.2213-6,

Vu le Code de la route, et notamment les articles R 411.3 à R 411.8, R 417.10 ET R 412.28,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu les arrêtés municipaux portant sur la réglementation générale des conditions de circulation et de stationnement sur le territoire de la commune de Cavaillon,

Vu l'arrêté n° 2020/94 du 06 juillet 2020, portant délégation de signature,

Vu l'arrêté municipal n° 2022/645AT du 26 juillet 2022,

Vu l'avis des services techniques de la ville,

Vu la nouvelle demande formulée par les entreprises SOLUTION 30, 15 traverse des Brucs, 05560 Valbonne, et SET TELECOM, 372 chemin des Empaulets, 84810 Aubignan, agissant pour le compte de Orange, en vue d'effectuer des travaux de réparation de conduite,

Considérant qu'il convient de modifier les dates du chantier,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services :

**ARRETE**

**Article 1** : l'arrêté n° 2022/645 est abrogé.

**Article dernier** : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de Police, Madame la Responsable de la Police municipale et tous les agents placés sous leur autorité, les entreprises SOLUTION 30 et SET TELECOM, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Cavaillon, le 12 AOUT 2022  
Pour Le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des services,

  
Frédéric MAUREL